

Le Contrat d'Aide Sociale Individuel: Un outil pour formaliser le sens du travail social

Restaurer, socialiser, insérer. Le CASI, contrat d'aide sociale individuel, a pour vocation de mettre en place le projet d'un usager de l'aide sociale, et de lui donner les moyens de réaliser ce projet. Le CASI est utilisé dans le canton de Genève par l'Hospice général (HG) depuis septembre 2005. Dans la nouvelle loi sur l'aide sociale individuelle cantonale, entrée en vigueur en juin 2007, le législateur a ancré le CASI comme outil de référence pour l'accompagnement social.

Dossier préparé par l'Hospice général (GE)

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème Aide sociale >> [Organisation de l'aide sociale](#)